

## Pièces à fournir par le demandeur par type d'aide et catégorie de film

### Les aides à l'écriture

#### Écriture de film documentaire (TV/web >26 min ou long métrage cinéma)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note d'intention d'écriture ;
  - Une note de réalisation (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
  - Un traitement du projet d'écriture ;
  - Une présentation des personnages (si besoin) ;
  - Un curriculum vitæ de l'auteur ;
  - Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival.
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films mêlant de l'animation ;
  - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.
- Les pièces administratives suivantes
  - La fiche technique signée (à télécharger)
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée ;
  - Un justificatif de domicile de l'auteur (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) ;
  - Une attestation sur l'honneur de l'auteur de détenir son domicile principal en Bretagne ;
  - Un R.I.B. de l'auteur correspondant à l'adresse de son domicile principal.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

#### Écriture de long métrage cinéma ou de fiction TV/web (unitaire > 26 min ou série)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note d'intention d'écriture ;
  - Une note de réalisation (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
  - Un traitement du projet d'écriture ;
  - Une présentation des personnages (si besoin) ;
  - Une première séquence dialoguée ;
  - Un curriculum vitæ de l'auteur ;
  - Un lien vers une précédente réalisation et un justificatif de sa(ses) programmation(s) en festival.
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation ;
  - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.
- Les pièces administratives suivantes
  - Une fiche technique ;
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée ;
  - Un justificatif de domicile de l'auteur (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) ;
  - Une attestation sur l'honneur de l'auteur de détenir son domicile principal en Bretagne ;
  - Un R.I.B. de l'auteur correspondant à l'adresse de son domicile principal.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par l'auteur.

## Les aides au développement

### Développement de film documentaire (TV/web > 26 minutes ou cinéma)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un résumé du film en développement
  - Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (à télécharger)
  - Un budget prévisionnel de développement
  - Un plan de financement de développement
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
  - Un R.I.B. de la société de production,
  - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

### Développement de fiction TV/web (unitaire > 26 minutes ou série)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un synopsis
  - Un scénario avec continuité dialoguée pour les téléfilms,
  - Pour les séries, le scénario du premier épisode, et les traitements pour les épisodes suivants,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Un budget prévisionnel de développement
  - Un plan de financement de développement
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,

- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

## Développement de long métrage cinéma

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un synopsis
  - Un scénario avec une continuité dialoguée
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Si possible, un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Un budget prévisionnel de développement
  - Un plan de financement de développement
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
  - Un R.I.B. de la société de production,
  - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

## Les aides au co-développement international

- Dossier artistique et administratif : mêmes pièces que pour le développement (cf. long métrage cinéma ou série audiovisuelle)
- Le contrat de co-développement international en français

## Les aides à la production

### Production de film documentaire (TV/web, court métrage ou long métrage cinéma)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un résumé,
  - Un traitement du film ou pour les séries, un traitement des épisodes documentaires
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Un budget prévisionnel de réalisation,
  - Un plan de financement de réalisation,
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - Pour les projets web, le contrat ou l'attestation liant le web-diffuseur avec le producteur,
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
  - En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
  - Un R.I.B. de la société de production,
  - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

### Production de projets structurants : fiction TV/web (unitaire ou série)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un synopsis,
  - Un scénario avec continuité dialoguée,
  - Pour les séries, le scénario du premier épisode, et les traitements pour les épisodes suivants,
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du projet précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Un budget prévisionnel de réalisation,
  - Un plan de financement de réalisation,
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - La copie de l'engagement d'un diffuseur agréé CSA
  - Pour les projets web, le contrat ou l'attestation liant le web-diffuseur avec le producteur, agréé par le CSA
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
  - En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
  - Un R.I.B. de la société de production,
  - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

## Production de projets structurants : long métrage fiction/animation

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un synopsis
  - Un scénario avec continuité dialoguée
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Une lettre motivant la demande de subvention chiffrée (dans la limite du plafond correspondant) précisant en quoi le projet remplit les conditions d'éligibilité ;
  - Un budget prévisionnel de réalisation,
  - Un plan de financement de réalisation,
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une attestation d'acquisition de 50% d'apports financiers pour le long métrage fiction et 30% pour le long métrage animation au moment du dépôt
  - Le justificatif d'engagement des différents cofinanceurs
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
  - En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
  - Un R.I.B. de la société de production,
  - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

## Production de long métrage indépendant (fiction/animation)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un synopsis
  - Un scénario avec continuité dialoguée
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Un lien des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Une lettre motivant la demande de subvention chiffrée (dans la limite du plafond correspondant) précisant en quoi le projet remplit les conditions d'éligibilité ;
  - Un budget prévisionnel de réalisation,
  - Un plan de financement de réalisation,
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),

- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
- Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
- En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
- Un R.I.B. de la société de production,
- Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
- Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

## Production de court métrage cinéma (fiction/animation)

- Un dossier artistique comprenant :
  - Une note générale du producteur présentant le projet,
  - Une note d'intention du réalisateur,
  - Un synopsis
  - Un scénario avec continuité dialoguée
  - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur),
  - Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Une lettre motivant la demande de subvention chiffrée (dans la limite du plafond correspondant) précisant en quoi le projet remplit les conditions d'éligibilité ;
  - Un budget prévisionnel de réalisation
  - Un plan de financement de réalisation
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée,
  - Si nécessaire, un justificatif de domicile de l'auteur résidant en Bretagne (factures de fournisseurs d'énergies, téléphone fixe...) et une attestation sur l'honneur de l'auteur confirmant la possession de son domicile principal en Bretagne,
  - En cas de coproduction, la copie du contrat de coproduction,
  - Un R.I.B. de la société de production,
  - Un extrait k-bis de la société de moins de 3 mois.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.
- Pièces complémentaires pour la création de musique originale (court métrage)
  - Le budget détaillé pour la musique originale
  - La note d'intention musicale, si possible cosignée par le réalisateur et le compositeur
  - Le cv du compositeur pressenti et un lien vers ses compositions précédentes

## Production de films « Innovation/recherche et nouvelles écritures »

- Un dossier artistique comprenant :
  - La présentation de la structure, société ou association, présentant le projet et détentrice des droits,
  - Un curriculum vitæ de l'auteur et/ou du réalisateur,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le demandeur.
  
- Les pièces administratives et financières suivantes :
  - Une fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet ;
  - Une lettre motivant la demande de subvention chiffrée,
  - Un budget prévisionnel,
  - Un plan de financement,
  - Un état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne,
  - Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
  - Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée.
  - Un R.I.B. de la société de production ou de l'association,
  - En cas de coproduction, la copie du contrat de co-production,
  - Pour les sociétés : un extrait K-Bis de moins de trois mois,
  - Pour les associations (première demande, ou si modifications) : insertion au Journal Officiel, ou récépissé de déclaration de modification, statuts mis à jour, le PV de la dernière AG, liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par le demandeur